
CHAPITRE QUATRE

Suivi des recommandations du *Rapport annuel 2001*

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports de vérification de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et organismes de s'engager par écrit à prendre des mesures correctrices dans le Chapitre trois de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les suites que ceux-ci ont données aux recommandations.

Le Chapitre quatre décrit brièvement les vérifications de l'optimisation des ressources dont il est fait état au Chapitre trois de notre *Rapport annuel 2001* et précise l'état actuel des interventions motivées par nos recommandations. Les sections de ce chapitre consistent dans des examens de suivi.

Nos examens de suivi visent à fournir un degré de certitude moyen quant à la portée et à la pertinence des mesures correctrices prises par les ministères et organismes. Ils consistent surtout dans des enquêtes et discussions avec le personnel de direction, des analyses des renseignements fournis et, s'il y a lieu, des examens et des contrôles limités des systèmes, des procédures et des opérations. Comme il ne s'agit pas d'une vérification, nous ne pouvons pas affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctrices décrites ont été mises en oeuvre avec efficacité de façon à résoudre tous les problèmes notés. Lorsque ces examens mettent en lumière de nouveaux problèmes, nous en tenons compte dans la planification de notre vérification. De toute façon, les résultats des mesures correctrices prises ou prévues feront l'objet d'un examen et d'un rapport plus détaillés dans le cadre de vérifications subséquentes.

Certaines des recommandations que nous avons formulées en 2001 semblent avoir été mises en oeuvre en grande partie, mais, dans bien des cas, les progrès se font attendre ou se poursuivent.